

BLOC 1 : CONDUIRE L'EXPLOITATION D'UNE INSTALLATION TECHNIQUE SOUMISE A DES MESURES DE SURETE NUCLEAIRE

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
<p>Activité 1 : Conduite d'une installation technique soumise à des mesures de sûreté nucléaire, à terre, à bord d'un navire ou d'un sous-marin</p> <p>Activité 1.1 : Conduite et exploitation d'une l'installation technique soumise à des mesures de protection nucléaire.</p>	<p>COMPÉTENCE : Conduire et coordonner l'exploitation d'une installation technique dans le respect le plus strict des principes de sûreté nucléaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> Analyser le fonctionnement des systèmes et des installations de servitude (mécaniques, hydrauliques, pneumatiques, électriques, électroniques, automatismes, optiques, pyrotechniques, instrumentation de mesure). Analyser les risques de dysfonctionnement de l'installation Maîtriser les contraintes opérationnelles, techniques, environnementales et de sécurité imposées par la mise en œuvre de l'installation. Diriger et coordonner l'action des équipes de conduite des installations Surveiller la concordance des opérations lors de la mise en œuvre de l'installation et réagir à tout écart. Diagnostiquer une avarie sur l'installation. Evaluer l'impact d'une avarie sur la disponibilité de l'installation et ses conséquences opérationnelles. Dans le cadre d'un évènement anormal rédiger les procédures d'intervention techniques et préparer les éléments permettant l'élaboration d'une analyse de sécurité. Identifier les interactions entre l'installation et ses servitudes et d'autres systèmes présents ou mis en œuvre dans l'unité. Prendre les dispositions de sécurité et respecter les mesures conservatoires avant toute intervention. Contrôler la configuration opérationnelle de l'installation et de ses servitudes avant et pendant leur mise en œuvre. Organiser et superviser la gestion logistique du matériel concourant à exploitation de l'installation (outillage, rechanges, consommables, matériel informatique, etc.). Superviser les opérations d'approvisionnement et de stockage du matériel. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> Contrôle de connaissances ; Mises en situation contextualisées ; Etudes de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> Etude du livret d'expérience professionnelle. Entretien avec un jury. <p>Et/ou</p> <ul style="list-style-type: none"> Mise en situation sur simulateur. Lors d'une mise en situation complexe sur simulateur, analyser la situation proposée et les risques éventuels, vérifier les paramètres de fonctionnement du système et rédiger une procédure d'intervention technique (PIT). <p>Toute la documentation nécessaire est fournie (notices de maintenance et dépannage, consignes de sûreté nucléaire, politique de maintenance, liste des opérations, documents descriptif logiciel...).</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le fonctionnement technique de l'installation est compris et maîtrisé, y compris les fonctionnements en mode dégradé ou de secours. Les interactions techniques et opérationnelles entre l'installation et son environnement sont analysées et comprises. Les consignes appropriées sont diffusées à bon escient auprès des personnes concernées. Les activités sont correctement réparties entre les équipiers. Les équipiers sont informés et responsabilisés avec exactitude sur leur périmètre d'action par le candidat. L'analyse des éventuels dysfonctionnements est conduite minutieusement et dans le cadre des notices et consignes établies. Les réactions du candidat ainsi que la procédure « Prise des mesures conservatoires » sont appropriée à la situation et respectent à la lettre les principes de sécurité nucléaire. La méthode de recherche de pannes employée est réalisée conformément aux référentiels constructeur. Le candidat élabore et investigue toutes les solutions possibles de dépannage. Les solutions retenues sont argumentées. Le temps d'intervention, les moyens humains et matériels mis en œuvre sont complètement et précisément définis. L'analyse de sécurité est rigoureuse et cohérente. La procédure d'intervention technique proposée est détaillée, exhaustive et chronologique (des mesures conservatoires à la remise en service). Les comptes rendus oraux et écrits sont clairs, complets et effectués aussi souvent que l'exige la situation.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
<p>Activité 1.2 : Conseil est expertise technique auprès de l'exploitant.</p>	<p>COMPÉTENCE : Conseiller l'exploitant d'une installation technique soumise à une réglementation nucléaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Exploiter le corpus documentaire technique et réglementaire de l'installation et de ses servitudes. • Maîtriser l'architecture technique de l'installation et de ses servitudes, ainsi que ses interactions avec d'autres infrastructures ou systèmes techniques de l'unité. • Situer l'installation dans son environnement et dans son infrastructure d'accueil. • Contrôler la conformité des procédures de mise en œuvre de l'installation et de ses servitudes au vu des textes de sûreté nucléaire en vigueur. • Conseiller et/ou faire appliquer les mesures conservatoires d'urgence permettant de limiter l'impact d'une défaillance de l'installation sur les hommes, l'environnement et le matériel. • Analyser les conséquences opérationnelles d'une indisponibilité totale ou partielle de l'installation afin de proposer une solution de remise en état ou palliative pertinente et opérationnelle. • Proposer la synthèse d'une analyse de sécurité. • Evaluer le temps et les moyens nécessaires à la remise en état de l'installation. • Préparer et organiser une intervention de conseil, une réunion, etc. • Préparer les synthèses techniques relatives à l'installation et à ses servitudes. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contrôle de connaissances ; • Mises en situation contextualisées ; • Etudes de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etude du livret d'expérience professionnelle. • Entretien avec un jury. <p>Et/ou</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en situation sur simulateur. • Lors d'une mise en situation complexe sur simulateur, analyser la situation proposée et les risques éventuels, vérifier les paramètres de fonctionnement du système et rédiger une procédure d'intervention technique (PIT). <p>Toute la documentation nécessaire est fournie (notices de maintenance et dépannage, consignes de sûreté nucléaire, politique de maintenance, liste des opérations, documents descriptif logiciel...).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'analyse de sécurité est rigoureuse et cohérente. • La totalité des interactions entre l'installation et les autres systèmes embarqués sont identifiées et rigoureusement présentées. • Les conséquences d'un sinistre ainsi que l'impact sur la disponibilité du système et de ses installations de servitudes sont analysées, présentées et justifiées. • Les priorités opérationnelles fixées par la hiérarchie sont strictement explicitées et prises en compte lors de la recherche des solutions de dépannage possibles. • Les solutions proposées concourent à conserver l'installation opérationnelle. • En l'argumentant et en la justifiant, le candidat se positionne, s'engage sur la solution, qui selon son avis d'expert, est la plus optimale. • La présentation de cette solution à la hiérarchie est claire et complète.

BLOC 2 : EXERCER LE MANAGEMENT D'UNE EQUIPE EN MILIEU SOUMIS A LA REGLEMENTATION NUCLEAIRE

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
<p>Activité 2 : Organisation du travail d'une équipe dans le respect des normes HSCT et de sécurité nucléaire</p> <p>Activité 2.1 : Conseil et expertise en maîtrise du risque dans le domaine nucléaire et conventionnel.</p>	<p>Compétence : Superviser et faire appliquer les normes relatives à la sécurité au travail et de sécurité nucléaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser et former ses équipes à la prévention des risques; aux conditions et règles d'intervention spécifiques de cet environnement; aux équipements dédiés ; à la démarche hygiène, sécurité et environnement. Conseiller la hiérarchie en matière de prévention et de maîtrise du risque. Organiser des réunions de méthode (transmission d'informations, de consignes, actualisation de la réglementation). Mener une analyse des risques de dysfonctionnements potentiels. Mettre en place, si nécessaire, les plans d'actions de diminution de risques et assurer le suivi des améliorations apportées. Prévenir les accidents, en assurant ou en contrôlant la sécurité des interventions en faisant respecter les mesures conservatoires réglementaires. Organiser ou assurer la veille réglementaire dans le domaine HSCT. Organiser ou assurer la veille réglementaire dans le domaine de la réglementation de la sécurité nucléaire. Identifier et exploiter les réseaux d'informations étatiques et en secteur privé dédiés à la maîtrise du risque. Contrôler la conformité des procédures de mise en œuvre et d'entretien du système avec les textes de sûreté nucléaire en vigueur afin de protéger les hommes, les installations et l'environnement. Situer l'installation dans son environnement et dans son infrastructure d'accueil. Identifier et maîtriser le fonctionnement des moyens d'intervention locaux de lutte contre les sinistres. En cas de sinistre affectant les installations, superviser l'intervention ou se positionner en tant que conseiller technique. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> Contrôle de connaissances. Mises en situation contextualisées. Etudes de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> Etude du livret d'expérience professionnelle. Entretien avec un jury. <p>Et/ou</p> <ul style="list-style-type: none"> Mise en situation sur simulateur, étude de cas. <p>Toute la documentation nécessaire est fournie (notices de maintenance et dépannage, consignes de sûreté nucléaire, politique de maintenance, liste des opérations, documents descriptif logiciel...).</p>	<ul style="list-style-type: none"> La prévention des risques est menée conformément à la réglementation de manière rigoureuse et permanente. Les outils de communication (consignes, formations, réunions) sont choisis et utilisés à bon escient. Les informations transmises sont à jour, conforme aux différentes réglementations, exhaustives et pertinentes. Les mesures conservatoires proposées et/ou ordonnées sont pertinentes et efficaces La veille réglementaire dans les domaines HSCT, de la sécurité nucléaire est organisée, exploitée et suivie d'effets L'analyse des risques auxquels sont soumis le personnel, l'installation et l'environnement est cohérente et pertinente. L'adéquation entre les risques potentiels et les moyens de lutte contre les sinistres est analysée.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
Activité 2.2 Management de proximité d'une équipe.	<p>Compétence : Animer et piloter une équipe de travail.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gérer la disponibilité des moyens humains et techniques en fonction de l'activité opérationnelle. • Coordonner les activités et responsabiliser le personnel du service. • Prévoir les compétences disponibles pour faire face aux aléas de fonctionnement. • Planifier et coordonner les activités de ses subordonnés. • Améliorer l'efficacité de son équipe. • Evaluer la qualité du travail de ses subordonnés. • Développer la cohésion au sein de l'équipe. • Résoudre les conflits d'intérêts ou de communication. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contrôle de connaissances. • Mises en situation contextualisées. • Etudes de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les rôles à attribuer au sein du service sont clairement identifiés. • Les réunions sont organisées à bon escient. • Les dysfonctionnements au sein de l'équipe sont détectés, analysés et corrigés.
Activité 2.3 : Suivi de la formation et des qualifications professionnelles du personnel sous sa responsabilité.	<p>Compétence : Conseiller le personnel et la hiérarchie en matière d'emploi, de formation et d'évaluation des capacités professionnelles.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organiser des réunions de méthode (transmission d'informations, de consignes, actualisation de la réglementation). • Entretenir et contrôler les habilitations professionnelles (électriques, sécurité nucléaire). • Orienter, guider le personnel dans son cursus professionnel et de formation. • Proposer un avis sur les capacités professionnelles de ses subordonnés dans le cadre de l'évaluation annuelle. • Assurer des formations sur le poste de travail. 	<p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etude du livret d'expérience professionnelle. • Entretien avec un jury. <p>Et/ou</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en situation sur simulateur, étude de cas. <p>Toute la documentation nécessaire est fournie (notices de maintenance et dépannage, consignes de sûreté nucléaire, politique de maintenance, liste des opérations, documents descriptif logiciel...).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le suivi des qualifications et habilitations professionnelles de l'équipe est organisé, permet de connaître la situation exacte des membres de l'équipe et d'anticiper les besoins de formation ou de renouvellement d'habilitation. • Les besoins de formation individuels et collectifs sont exactement identifiés et transmis aux services compétents. • Les diverses orientations de carrière dans le domaine professionnel sont clairement identifiées et présentées aux subordonnés. • Les modalités d'évaluation et de notation du personnel sont identifiées et mises en œuvre strictement.

BLOC 3 : GARANTIR LA DISPONIBILITE OPERATIONNELLE D'UNE INSTALLATION TECHNIQUE SOUS MESURES DE SECURITE NUCLEAIRE

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
<p>Activité 3.1 : Organisation, et coordination de la maintenance préventive d'une installation technique sous contrainte de mesures nucléaires.</p>	<p>Compétence : Planifier, organiser et coordonner les opérations de maintenance préventive d'une installation soumise à la réglementation nucléaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place les dispositions applicables au processus des contrôles fonctionnels permettant d'obtenir et de garantir la qualité des travaux et de s'assurer de l'application des règles de sécurité. • Exploiter le corpus documentaire de l'installation. • Identifier l'ensemble des installations soumises à des visites de maintenance préventive. • Etablir la faisabilité des opérations de maintenance. • Fixer les priorités et élaborer le planning de maintenance. • Coordonner les travaux à réaliser. • Actualiser le plan de maintenance en fonction de l'activité des services demandeurs de travaux. • Planifier, en collaboration avec des services étatiques et des industriels, les opérations de maintenance qu'il supervise et contrôle. • Rédiger et valider les modalités et les procédures des interventions. • Participer à des réunions de coordination chantier en présence des entreprises sous-traitantes et le service de prévention. • Vérifier le fonctionnement nominal des installations et le respect des règles de sécurité en matière de protection et de prévention des risques liés aux installations électriques lors des interventions du personnel du service ou des prestataires extérieurs et à l'issue de celles-ci. • Encadrer et effectuer les essais. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contrôle de connaissances. • Mises en situation contextualisées. • Etudes de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etude du livret d'expérience professionnelle • Entretien avec un jury. <p>Et/ou</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en situation sur simulateur. • Lors d'une mise en situation complexe sur simulateur, analyser la situation proposée et les risques éventuels, vérifier les paramètres de fonctionnement du système et rédiger une procédure d'intervention technique (PIT). <p>Toute la documentation nécessaire est fournie (notices de maintenance et dépannage, consignes de sûreté nucléaire, politique de maintenance, liste des opérations, documents descriptif logiciel...).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'échéancier des interventions techniques proposé est réaliste et cohérent avec les travaux à réaliser. • Les différents interlocuteurs (autres services de l'unité, services extérieurs à l'unité, industriels) ainsi que les modalités de communication sont identifiés. • La procédure d'intervention technique proposée est détaillée, exhaustive et chronologique (de la prise des mesures conservatoires jusqu'à la remise en service). • Les cahiers de travaux comme les cahiers de maintenance sont rigoureusement tenus à jour. • En cas de besoin, le candidat rédige une fiche d'incidents et d'anomalies. • Les contenus des différents cahiers de travaux sont clairement explicités à l'équipe. • Les règles relatives à l'hygiène et la sécurité du travail sont rigoureusement appliquées et strictement respectées. • S'assurer du bon fonctionnement du système en vérifiant rigoureusement les points de contrôle, les valeurs et les paramètres nominaux de fonctionnement des installations conformément à la réglementation en vigueur. • Les comptes rendus de la conduite des interventions et des essais sont clairs complets et argumentés.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
Activité 3.2 : Mise en œuvre des dispositifs de qualité, du suivi documentaire, et de la veille technique réglementaire.	<p>Compétence : Assurer un suivi qualité en actualisant et entretenant la documentation technique et les rapports de retour d'expérience.</p> <ul style="list-style-type: none"> Garantir la tenue à jour de la documentation des installations du service à l'aide des logiciels usuels de suivi de la documentation technique des installations Vérifier que les actions de mise en œuvre et de maintenance de l'installation (secteur étatique et privé) soient réalisées conformément aux procédures et à la réglementation. Vérifier que l'installation et le matériel utilisé pour sa mise en œuvre correspondent aux spécifications réglementaires. Tenir à jour de la liste des dysfonctionnements et des réparations, des historiques et de la documentation technique de suivi. Alimenter les bases de données informatiques en réseau afin d'élaborer les retours d'expérience technique. Concevoir des indicateurs permettant d'évaluer les processus mis en œuvre dans l'exploitation de l'installation. Concevoir et actualiser les rapports d'activités du service (opérations, travaux, incidents, évolutions). Assurer ou organiser la veille réglementaire. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> Contrôle de connaissances. Mises en situation contextualisées. Etudes de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> Etude du livret d'expérience professionnelle Entretien avec un jury. <p>Et/ou</p> <ul style="list-style-type: none"> Mise en situation sur simulateur. Lors d'une mise en situation complexe sur simulateur, analyser la situation proposée et les risques éventuels, vérifier les paramètres de fonctionnement du système et rédiger une procédure d'intervention technique (PIT). <p>Toute la documentation nécessaire est fournie (notices de maintenance et dépannage, consignes de sûreté nucléaire, politique de maintenance, liste des opérations, documents descriptif logiciel...).</p>	<ul style="list-style-type: none"> Un dispositif de retour d'expérience est organisé, exploité et publié à bon escient. Les contrôles de conformité aux procédures, à la documentation et à la réglementation sont réalisés autant que nécessaire. Les informations enregistrées permettent de conserver un historique et de tracer de manière exhaustive les opérations liées à l'exploitation de l'installation et des interventions techniques qui ont été réalisées. Les indicateurs mis en place permettent un pilotage efficace de l'exploitation de l'installation. Les rapports d'activités sont complets et pertinents. La veille documentaire est assurée de manière systématique.
Activité 3.3 : Conduite et supervision des opérations de maintenance corrective.	<p>Compétence : Superviser des interventions de maintenance correctives de l'installation et de ses servitudes, dans le respect des règles de sûreté nucléaire dont il est le garant.</p> <ul style="list-style-type: none"> Exploiter le corpus documentaire de l'installation. Diagnostiquer l'origine de panne(s) et l'impact sur la disponibilité de l'installation et de ses installations de servitudes. Choisir et valider les solutions adéquates. Rédiger les procédures d'intervention techniques. Organiser et coordonner les interventions en fonction du niveau de compétence du personnel, de la nature des travaux et des activités interservices 	<p>Toute la documentation nécessaire est fournie (notices de maintenance et dépannage, consignes de sûreté nucléaire, politique de maintenance, liste des opérations, documents descriptif logiciel...).</p>	<ul style="list-style-type: none"> La procédure « Prise des mesures conservatoires » associée aux interventions sur le système et à la recherche de panne est rigoureusement appliquée, dans son intégralité et respecte à la lettre les principes de sûreté nucléaire. Les appareils de mesure sont correctement employés dans le respect des instructions de maintenance. La partie de l'installation à l'origine de l'avarie est correctement identifiée. La documentation de dépannage et de maintenance appropriée à la situation est employée. Le temps d'intervention, les moyens humains et matériels à mettre en œuvre sont précisément et complètement définis. Les conséquences de l'avarie sur la disponibilité de l'installation sont présentées clairement et de manière structurée. Les travaux de remise en condition du système sont suivis et respectent rigoureusement les mesures réglementaires